

# Se faire payer pour accomplir le pèlerinage à la place d'un autre

أخذ المال مقابل الحج عن الغير

« باللغة الفرنسية »

La commission permanente des recherches  
academiques et des avis religieux

اللجنة الدائمة للبحوث العلمية والإفتاء والدعوة والإرشاد

**Traduction:** IslamQa

**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

**IslamHouse**.com



## Se faire payer pour accomplir le pèlerinage à la place d'un autre

Je voudrais recruter quelqu'un pour faire le pèlerinage à la place de mon mari décédé (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Est-il correct pour celui qui accomplit le pèlerinage à la place du défunt de percevoir un salaire en plus de ses frais de transport et de restauration?

---

### Louanges à Allah

Il est permis à un mandataire de percevoir un salaire pour l'accomplissement du pèlerinage, même si le salaire dépasse ses frais de transport, de restauration et d'autres nécessités du pèlerinage. Toutefois, il doit être animé de la volonté de participer à une bonne action et d'en profiter pour effectuer des pratiques cultuelles dans le noble sanctuaire ; il ne doit faire de l'acquisition de l'argent son objectif unique.

Allah est le garant de l'assistance.